

SYNDICAT NATIONAL DES PROFESSEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES
Groupe hospitalier Cochin-Saint-Vincent de Paul
72-84 avenue Denfert-Rochereau 75014 PARIS
téléphone : 06 83 44 72 19
www.snphu.com.

COMMUNIQUE

Le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-universitaires, réuni le 14 juin 2008 en conseil d'administration, a examiné la situation grave créée par la parution du décret 2008-464 du 15 mai 2008 sur les nouvelles règles de rémunération de l'activité libérale des médecins et chirurgiens hospitaliers.

Les nouvelles dispositions modifiant la base de calcul de la redevance due par les médecins au titre de leur activité libérale ont été imposée sans la moindre concertation préalable.

Elles introduisent une double taxation de la notoriété des médecins exerçant en C.H.U. où le taux de la redevance à l'établissement était déjà majoré. Taxer en plus la notoriété des Praticiens est d'autant plus abusif que les prestations fournies par l'Etablissement ne seront pas améliorées.

Le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-universitaires rappelle aussi que ces conclusions sont contraires aux propositions du rapport « Larcher » relatifs aux hôpitaux publics.

Le Syndicat National des Professeurs Hospitalo-universitaires exige le retrait sine die de ce décret inique et l'ouverture de vraies négociations.

Le Conseil d'Administration
Syndicat National des Professeurs Hospitalo-Universitaires